

Projet des Chutes à Thompson Rivière Franquelin

Compte rendu de la Rencontre de consultation

Date : 6 novembre 2006
Lieu : Salle des loisirs (14, rue des Érables, Franquelin)
Heure : 19h00 à 21h00

DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE

Mot de bienvenue du maire (M. Michel Lévesque – Franquelin)

Durée approximative : 5 minutes

Brève allocution du partenaire (M. Bertrand Lastère – Directeur AXOR)

Durée approximative : 5 minutes

Présentation PowerPoint (M. Simon Gourdeau - chargé de projet AXOR)

Durée approximative : 30 minutes

Échanges et périodes de questions

Durée approximative : 1h20 minutes

Goûter et échanges informels

Durée approximative : 30 minutes

COMPOSITION DU PANEL (PERSONNES-RESSOURCES)

M. Michel Lévesque (Maire de la municipalité de Franquelin)

M. Pierre Paradis (Directeur local du projet, embauché par AXOR)

M. Bertrand Lastère (Directeur Énergie AXOR)

M. Simon Gourdeau (Chargé de projet AXOR)

M. Normand Bergeron (Environnement, permis et autorisations)

AVIS DE CONSULTATION

Des affiches ont été placardées le 30 octobre 2006 aux endroits suivants
(voir l'annexe 1) :

▪ Le dépanneur	▪ La salle des loisirs
▪ La salle du conseil municipal	▪ Le bureau de poste
▪ L'église	▪ La source d'eau
▪ Le casse-croûte	

Des annonces sont parues le 3 novembre 2006 dans les journaux suivants : « *Haute-Côte-Nord* » et « *Objectif Plein Jour* » (**voir l'annexe 2**). Ces bihebdomadaires rejoignent une population approximative de 40 000 personnes entre Baie-Trinité en Bersimis.

DOCUMENTATION REMISE ET PRODUITE

Dépliant couleur de présentation du projet (**voir l'annexe 3**)

Formulaire d'appui ou d'opposition au projet – commentaires sollicités (**voir l'annexe 4**)

Présentation PowerPoint (31 diapositives) (**voir l'annexe 5**)

La présentation a couvert les grands aspects suivants :

Une mise en contexte

Une brève présentation de la firme AXOR

Les principales caractéristiques du projet

Les équipements de production

Un aperçu des impacts environnementaux

L'échéancier du projet

Les retombées économiques locales

Le partenariat entre la municipalité et AXOR

LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

La participation à la soirée : 122 citoyens

Les appuis au projet : Au terme de la soirée, 86 personnes avaient rempli le formulaire d'appui ou d'opposition au projet. De ce nombre seulement une personne s'était opposée au projet contre 85 qui l'avaient appuyé.

Par ailleurs, les citoyens ont été appelés par les dirigeants municipaux à manifester leur appui ou encore leur opposition au projet en venant signer le formulaire au conseil de ville. Au 29 novembre 2006, un grand total de 117 personnes de la municipalité s'étaient prononcées en faveur du projet contre 1 qui s'y était opposé.

L'appui de la population au projet s'élève donc à plus de 99 %.

Les annexes :

Annexe 1 : Affiche relative à la soirée d'information du 6 novembre 2006.

Annexe 2 : Avis de convocation parue dans le journal « *Feuille* » le 3 novembre 2006

Annexe 3 : Dépliant de présentation du projet

Annexe 4 : Formulaire d'appui ou d'opposition au projet

Annexe 5 : Présentation PowerPoint

Les grands enjeux associés au projet

La période de commentaires et de questions a été ponctuée de 25 interventions de la part d'une vingtaine de personnes différentes. Les intervenants venaient tous de Franquelin et

de Baie-Comeau. Tous ont décliné leur nom avant de prendre la parole. La soirée d'information et de consultation aura permis d'identifier les six grands enjeux potentiels suivants :

- A. Le maintien d'un **débit écologique adéquat** dans le bief intermédiaire
- B. Le maintien des **activités de motoneige** durant la construction
- C. La **maximisation des retombées économiques** locales et régionales
- D. La **mise en valeur récréotouristique** du site
- E. La **montaison du saumon**
- F. L'**appui des autochtones**

A. LE DÉBIT ÉCOLOGIQUE

Une représentante du Conseil régional de l'environnement de la Côte-nord (CRECN) s'est questionnée sur la valeur et la pertinence des débits écologiques durant les périodes de novembre à avril (0,9 m³/s) et de mai à octobre (1,7 m³/s) dans le bief intermédiaire de la rivière. Les représentants d'AXOR expliquent qu'il s'agit d'un débit qui a été établi provisoirement en fonction du 7Q2. Il s'agit d'une méthode hydrologique qui préconise dans la rivière le débit minimal observé 7 jours consécutifs avec une récurrence de 2 ans. Cette évaluation repose sur un portrait historique du régime hydrologique de la rivière en cause. On explique qu'il appartiendra au promoteur et son consultant en environnement de faire la démonstration auprès des instances compétentes en la matière que ces débits seront suffisants pour assurer le maintien de la vie aquatique dans la rivière.

B. LES ACTIVITÉS DE MOTONEIGE

Certains motoneigistes qui fréquentent le sentier de motoneige TransQuébec-3 craignent que le projet puisse entrer en conflit voire interdire l'utilisation de la piste qui longe la rivière dans le secteur du projet durant la période de construction.

M. Lastère tient à rassurer l'assemblée en précisant que les adeptes de la motoneige pourront continuer à pratiquer leur sport préféré durant toutes les étapes du projet, plus particulièrement durant la construction. Le représentant d'AXOR explique que des rencontres auront lieu avec les principales personnes intéressées afin d'en arriver à une solution concrète dans ce dossier. Toutes les mesures jugées nécessaires seront adoptées afin de garantir la continuité de cette activité dans un environnement satisfaisant et pleinement sécuritaire pour tous.

Par ailleurs, M. Lastère précise que la construction de nouvelles routes et sentiers pourrait offrir aux motoneigistes des possibilités qui n'existent pas actuellement, en ce sens le projet pourrait avoir un impact positif global en matière d'activités hivernales récréatives.

C. LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

C'est cet aspect du dossier qui a le plus retenu l'attention de l'assemblée. Les gens se sont généralement montrés très satisfaits par les retombées locales et régionales anticipées durant la construction soit environ 16,5 millions de dollars et quelque 40 emplois directs.

Les résidents de Franquelin se sont également réjouis – pour la très grande majorité - des termes du partenariat conclus entre la municipalité et AXOR. Les discussions et échanges ont tenu essentiellement sur les quatre éléments suivants :

1. le droit d'entrée de 200 000 \$ versé par AXOR à la municipalité,
2. un revenu clair annuel moyen de 115 000 \$ à 178 000 \$ pour la municipalité,
3. aucun apport ni risque financier encouru par la municipalité et ses résidents et
4. la fourniture à la municipalité d'un camion « pick-up » d'une valeur approximative de 50 000 \$.

Chiffres à l'appui, M. Lastère a expliqué que le revenu annuel de la municipalité avait été estimé en fonction des tarifs que le promoteur pourrait obtenir d'Hydro-Québec (entre 0,07 \$/kWh et 0,09 \$/kWh) en marge des négociations qui devront avoir lieu avec la société d'État.

Les retombées économiques et sociales du projet ont été jugées plus qu'appréciables par de nombreux intervenants compte tenu du budget annuel de fonctionnement de la municipalité et du contexte socio-économique général. Quelques personnes ont néanmoins cherché à voir comment la firme AXOR pourrait en faire davantage pour la municipalité. M. Lastère a rappelé la politique d'AXOR qui cherche systématiquement à maximiser les retombées économiques locales et régionales liées à ses projets de développement hydroélectriques.

D. LA MISE EN VALEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE DU SITE

M. Lastère explique que tous les chemins d'accès pourront être utilisés (après la construction) par les randonneurs dans la cadre d'un projet de mise en valeur du site sur le plan écotouristique. Une enveloppe de 15 000 \$ a déjà été prévue à cette fin.

Un intervenant se réjouit de cette initiative, mais affirme du même coup que cette somme apparaît bien maigre et craint qu'elle ne permette de faire bien peu de chose. Il évoque des besoins qui pourraient nécessiter une somme oscillant entre 25 000 \$ et 50 000 \$ pour aménager notamment un site d'accueil adéquat dans le secteur du barrage.

M. Lastère explique que le projet actuel de bonification du site permettrait de développer un circuit qui serait axé sur l'interprétation de la technologie hydroélectrique, l'observation de la faune et de la flore de même que sur la visite de la Chute à Thompson (tout particulièrement lors des crues printanières et automnales). Le projet permettrait également avec la création du bief amont de créer un environnement aquatique propice au canotage et pourrait devenir un endroit de prédilection pour y observer le passage des oiseaux migrateurs.

Par ailleurs, M. Lastère invite toutes les personnes intéressées par le développement touristique du site à lui faire part de leurs commentaires et idées à cet égard afin de pouvoir en tenir compte dans la mesure du possible. Pour ce dernier, ce volet du projet pourrait très certainement contribuer à attirer davantage de touristes à Franquelin, ou tout au moins à les retenir un peu plus longtemps en ajoutant à la force d'attraction qu'exerce actuellement le « Village forestier d'antan ».

Pour M. Lévesque, le développement récréotouristique quoique intéressant demeure purement accessoire. Il considère que sa municipalité doit composer avec plusieurs dossiers prioritaires qui devraient avoir préséance sur ce type de développement.

E. LA MONTAISON DU SAUMON.

M. Lastère rappelle que la rivière Franquelin possède un statut de rivière à saumons en aval des Chutes à Thompson et que ces dernières étaient considérées infranchissables de l'aval vers l'amont. Un intervenant souhaiterait que le promoteur profite du projet pour permettre au saumon d'accéder au bief amont. Cette proposition reçoit toutefois un accueil mitigé au sein de l'assemblée. Certains affirment que la rivière possède peu d'intérêt pour le saumon alors que plusieurs autres prétendent qu'il serait contre-indiqué de chercher à le faire remonter dans le bief amont puisqu'il n'y ait jamais monté et que cela nuirait à la pêche à la truite.

F. L'APPUI DES AUTOCHTONES

M. Lévesque explique que les partenaires du projet devront obtenir du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) une lettre d'intention quant à l'octroi de la force hydraulique afin de pouvoir négocier avec Hydro-Québec le tarif de l'électricité qui leur sera vendue.

L'émission de la lettre d'intention du MRNF nécessite que le promoteur puisse démontrer que son projet fait l'objet d'un consensus dans le milieu. C'est précisément dans ce contexte que M. Lévesque dit solliciter l'appui de la communauté innue de Betsiamites, la seule communauté autochtone concernée par le projet. Les discussions qui ont eu cours à ce jour avec leur représentant, M. Raphaël Picard, seraient très positives à cet égard, elles remontent cependant à environ 1 an.

Compte-rendu réalisé par Normand Bergeron

AXOR Experts-Conseils inc.

Le 29 novembre 2006